

L'éveil de la haute Loire:

Le Conseil municipal étudie divers dossiers d'urbanisme

• ROSIERS-D'ÉGLETONS

Publié le 29/11/2016

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jean Boinet, maire.

Éclairage public. Le maire présente le devis le SOCAMA pour l'extension de l'éclairage public au village du Peuch Bas et de Maumont. Le Conseil à l'unanimité décide d'engager les travaux.

Lotissement de La Taulie. Suite à la décision prise lors du dernier Conseil, l'achat du lot n° 3 est confirmé. Il ne reste donc plus que deux lots disponibles.

Accès sécurisé au centre bourg. Une proposition d'achat a été faite au propriétaire des terrains nécessaires à la réalisation de l'accès en sécurité du centre-bourg sur la base de l'expertise du cabinet AGE, géomètre expert foncier à Brive ; la valeur est estimée entre 14.200 € et 15.700 €.

Lors du dernier Conseil la décision avait été prise de proposer la valeur médiane de l'expertise, arrondie à 15.000 €. Le propriétaire a confirmé son accord pour la cession mais à une valeur qui dépasse le plafond expertisé.

Le Conseil, à l'unanimité, refuse d'accepter une valeur surfaite. Le maire proposera la somme plafond de 15.700 €, ou en cas de refus ou de non-réponse, engagera une procédure d'expropriation.

Communauté de communes de Ventadour. Concernant le nouveau périmètre, l'adhésion au SIRTOM et la commission Transfert des charges, il s'agit de suivre, conformément à la loi, la procédure en cours fondée sur des décisions déjà prises en Conseil municipal et confirmés par le Conseil de communauté en validant les arrêtés préfectoraux afférents à ces évolutions.

Pour la commune, le nombre de conseillers communautaires reste inchangé.

Église. Le maire a rencontré récemment les personnes responsables de la Fondation du Patrimoine. Il a été évoqué le dossier de souscription publique resté en attente et la continuité des travaux, seule la partie urgente de

réfection du clocher ayant été engagée. Il a été convenu de clore cette première tranche de travaux par un avenant à la convention initiale.

Projet d'éoliennes. Après la Société EOLFI (restée à ce jour sans nouvelle), la commune a été sollicitée par la société SAMEOLE pour un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune. Une réunion d'information s'est tenue le 4 octobre dernier. Le projet consiste en l'implantation de six machines vers le lieu-dit « Les Chaux », avec trois machines sur Rosiers-d'Égletons et trois machines sur la commune de La Chapelle-Spinasse.

Recensement 2017. Le recensement de la population de Rosiers se fera en janvier et février 2017.

Repas des aînés. Le repas festif de bonne année pour les aînés est prévu le 29 janvier 2017